



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58
Fax 03 89 62 70 75

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURNHAUPT-LE-HAUT
SEANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2014**

CONVOCATION DU 25 NOVEMBRE 2014

Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Membres en exercice : 19

Sont présents : 17

Monsieur Claude KIRSCHER - 1^{er} Adjoint
Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint
Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER,
Madame Annick SCHINDLER, Madame Régine GIRARDI,
Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Madame Clarisse BITSCH,
Monsieur Marc BOHRER, Madame Geneviève CALVET,
Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Monsieur Philippe SCHOEN,
Monsieur Didier GAUTHERAT, Madame Nathalie GROSSMANN (en
séance à partir du point n°2).

Absents excusés non représentés : 2

Madame Marie-Noëlle NAM, Madame Brigitte HUG

Absents excusés représentés : 0

Secrétaire de séance : M. Thierry ZIEGLER, assisté de M. Régis TROMMENSCHLAGER

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2014

1. Etude diagnostic en vue de la requalification du secteur du Pont d'Aspach : attribution du marché
2. Démarche « zéro pesticide » : charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace
3. Forêt :
 - programme des travaux et état prévisionnel des coupes 2015 ;
 - prix du bois d'affouage 2015 ;
 - état d'assiette 2016.
4. Chasse : agrément d'un nouvel associé sur le lot n°1
5. Convention d'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur (GRDF)
6. Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération
7. Divers et retour de Commissions :
Urbanisme : information sur les lois Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et ALUR du 24 mars 2014

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2014

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité des membres présents.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Monsieur Thierry ZIEGLER secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : Etude diagnostic en vue de la requalification du secteur du Pont d'Aspach : attribution du marché

Monsieur Claude KIRSCHER présente les résultats de l'avis d'appel public à la concurrence pour l'étude diagnostic en vue de la requalification du secteur du Pont d'Aspach. Inscrite par le Conseil Général dans un contrat de territoire de vie Thur-Doller 2014-2019, elle se décline en 4 phases :

Phase 1 : Diagnostic de l'état existant :

- analyse des flux par comptage et nature ;
- usages actuels du site par catégorie : poids-lourds (PL), convois exceptionnels (CE), convois « très exceptionnels », véhicules légers, desserte du SUPER U, du collège, entrée du village, piétons et cycles, covoiturage ;
- comportement du trafic le matin en heure de pointe (notamment lors du dégagement des parkings des PL et CE) ;
- comportements accidentogènes.

Phase 2 : Conception globale du dispositif d'aménagement à partir de l'analyse de l'état existant, en prenant en compte les problématiques du secteur et la valorisation du site (image d'entrée de village, tourisme, intégration paysagère), aboutissant à la proposition à minima de trois scénarii d'aménagement possibles et chiffrés.

Phase 3 : Approfondissement et définition des solutions techniques du scénario retenu (aménagements de voirie, mobilier, signalétique et aménagements paysagers), en identifiant la maîtrise d'ouvrage des travaux ainsi que les produits et les coûts exacts correspondants, en distinguant précisément chaque collectivité ou acteur privé (Commune, Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, Pays Thur Doller, Conseil Général, Etat, acteurs privés).

Phase 4 : Tranche conditionnelle : assistance pour la consultation des entreprises.

Monsieur Claude KIRSCHER annonce les critères de jugement et de classement des offres du règlement de consultation de ce marché à procédure adaptée :

- Pour 50 % : le montant de l'offre ;
- Pour 30 % : la qualité technique de l'offre ;
- Pour 20 % : le délai proposé.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le jeudi 20 novembre 2014 ;

Considérant les meilleures offres finales au regard des critères d'attribution précités ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le marché aux Bureaux d'Etudes Réunis de l'Est (BEREST) domicilié 71 rue du Prunier – 68 012 COMAR pour un montant de 27 400 € HT (tranche ferme) ;
- autorise Madame le Maire à signer le marché ;
- prend acte de la participation forfaitaire de la Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach pour 4 000 € et sollicite un soutien financier du Département au titre de la 1^{ère} révision des contrats de territoire de vie Thur-Doller 2014-2019, à hauteur de 11 700 €.
- donne pouvoir à Madame le Maire pour engager toute demande de subvention relative à cette étude.

ARTICLE 2

OBJET : Démarche « zéro pesticide » : charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace

Madame Nathalie GROSSMANN entre en séance.

Monsieur Jean-Michel CLOG rappelle que l'utilisation de produits phytosanitaires, dont les herbicides, constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles. Pour réduire les risques de pollution des eaux à l'échelle communale et atteindre les objectifs fixés par la directive-cadre sur l'eau, différentes mesures doivent être nécessairement mis en œuvre :

- diminution des doses et développement de techniques alternatives ;
- réduction des surfaces désherbées par voie chimique, notamment les surfaces à fort risque pour la ressource en eau ;
- formation et accompagnement du personnel communal en charge de l'application des produits phytosanitaires et de l'entretien des espaces communaux ;
- conception nouvelle de l'aménagement urbain ;
- sensibilisation de la population.

Cet ensemble de mesures implique nécessairement la mise en place d'un plan global d'entretien des espaces, adapté aux objectifs de protection des eaux qui peut se décliner en 3 niveaux :

Niveau 1 :

- élaboration d'un plan d'entretien communal ;
- formation des agents, avec une périodicité de 3 ans au minimum, aux méthodes permettant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la maîtrise des techniques alternative au désherbage chimique.

Niveau 2 :

- respect des préconisations du plan d'entretien et de gestion des espaces communaux ;
- suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires sur les zones classées à risque élevé pour la ressource en eau ;
- réduction de 70% de la quantité de produits phytosanitaires utilisés, dont les herbicides, sur une période de 3 ans.

Niveau 3 :

- suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires depuis au moins 1 an ;
- engagement de la collectivité à ne pas utiliser de produits phytosanitaires durant les 3 ans à venir.

Après avoir pris connaissance de la charte d'entretien des espaces communaux en Alsace ;

Souhaitant engager la collectivité dans une démarche progressive et continue, l'objectif final étant de ne plus utiliser de produits phytosanitaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la démarche « zéro pesticide » et autorise Madame le Maire à signer la charte d'entretien des espaces communaux en Alsace ;
- demande à participer à l'opération « Commune Nature » en 2016.

ARTICLE 3

OBJET : Forêt :

- **programme des travaux et état prévisionnel des coupes 2015 ;**
- **prix du bois d'affouage 2015 ;**
- **état d'assiette 2016.**

L'Office National des Forêts (ONF) a établi l'état prévisionnel des coupes (EPC) 2015, l'état d'assiette (EA) 2016 des parcelles à marteler, le programme d'actions 2015, les conventions d'assistance technique correspondantes et a déterminé le prix d'équilibre du stère de bois d'affouage.

La Commission de la Forêt s'est réunie le mercredi 29 octobre 2014 et a examiné l'ensemble des propositions. Monsieur Jean-Michel CLOG les expose à l'assemblée.

EPC 2015 :

- Coupes à façonner (parcelles 7, 13A, 14 et 22) ;
- Ventes sur pied (volume de 200 m³).

Conventions d'assistance technique (EPC et travaux d'infrastructure et sylvicoles 2015) :

- Assistance au lancement de la procédure de commande et au choix du prestataire ;
- Organisation et suivi des chantiers ;
- Assistance à la réception des travaux.

EA 2016 :

- Parcelles qui seront inscrites à l'état prévisionnel des coupes 2016 (n° 4, 15 et 25).

Vu les propositions de l'ONF et l'avis de la Commission de la Forêt, le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 votes favorables et 1 abstention :

- approuve l'EPC 2015 ;
- approuve le programme des travaux d'infrastructure et sylvicoles 2015, en retirant le poste de plantation de chênes sessiles et de merisiers sur placeaux, soit une enveloppe financière totale prévisionnelle de 16 300 € HT ;
- autorise Madame le Maire à signer les conventions d'assistance technique correspondantes avec l'ONF (coupes et travaux d'infrastructure et sylvicoles) ;
- valide l'EA 2016 ;
- fixe le prix du stère de bois d'affouage à 45 € à compter de 2014.

ARTICLE 4

OBJET : Chasse : agrément d'un nouvel associé sur le lot n°1

Madame le Maire annonce le décès de Monsieur Jean-Jacques CARON, associé sur le lot de chasse n°1. La Société Civile de Chasse La Bruch, locataire représentée par son Président Monsieur Aldo DA RIVA, sollicite l'agrément d'un nouveau partenaire : Monsieur Jean-Roch ROBINE.

Vu les pièces administratives fournies à l'appui de cette demande ;
Vu le Cahier des charges type des chasses communales ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'agrément de Monsieur Jean-Roch ROBINE, domicilié 8 rue de la Fourmi - 68200 MULHOUSE, en qualité de nouvel associé de la Société Civile de Chasse La Bruch sur le lot n°1.

ARTICLE 5

OBJET : Convention d'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur (GrDF)

La société GrDF, concessionnaire du réseau de gaz naturel sur le ban communal, modernise le réseau avec l'installation de compteurs gaz communicants.

Les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations et de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur des index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux suivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Monsieur Claude KIRSCHER précise que les travaux de la commission de régulation de l'énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion d'une solution technique. Elle consiste en l'hébergement d'un concentrateur sur un point haut qui dépendra du relief et de la densité urbaine.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention avec la société GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur ;
- autorise Madame le Maire à signer ladite convention à la condition qu'un seul point haut soit retenu.

ARTICLE 6

OBJET : Déplacement du panneau d'entrée d'agglomération

Madame le Maire annonce que suite au classement de la rue de Belfort dans le domaine public communal, le panneau d'entrée d'agglomération doit être déplacé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le déplacement du panneau de l'entrée nord d'agglomération par les services du Conseil Général au PR 16+425 ;
- demande l'ajout de la mention du village en alsacien sur les deux panneaux d'entrée d'agglomération situés sur la RD26. Compte-tenu de leur ancienneté (plus de 15 ans), il sera procédé à leur remplacement par de la signalétique neuve au cours du 1^{er} semestre 2015, à la charge du Conseil Général. Seules les surfaces supplémentaires de panneau induites par la mention en alsacien seront supportées financièrement par la commune.

DIVERS

Urbanisme : information sur les lois Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et ALUR du 24 mars 2014

Monsieur Marc BOHRER présente à l'assemblée une information sur les lois Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et ALUR du 24 mars 2014, notamment sur le transfert de la compétence d'élaboration des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) aux intercommunalités :

1) La grenellisation des PLU approuvés

- **La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010** (loi "Engagement National pour l'Environnement") impose aux PLU d'intégrer le contenu de la loi Grenelle lors d'une prochaine révision et au plus tard le 1^{er} janvier 2016.
- **La loi ALUR du 24 mars 2014** repousse ce délai d'un an, soit une obligation d'avoir mis son PLU en conformité avec la loi Grenelle au 1^{er} janvier 2017.

- De manière générale, ne sont pas conformes à la loi Grenelle 2 tous les PLU approuvés avant 2012, ce qui est le cas pour la commune de Burnhaupt-le-haut.
- Rendre son PLU conforme à la loi Grenelle, cela signifie un travail sur :
 - la réduction de la consommation d'espace et la densification du bâti ;
 - la protection de la biodiversité et des continuités écologiques ;
 - la performance énergétique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

2) Le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités

- La compétence d'élaboration/révision des PLU est transférée aux Communautés de Communes 3 ans après la publication de la loi, soit au 27 mars 2017, sauf si :
 - au moins 25 % des communes membres représentant 20 % de la population totale s'y opposent dans les 3 mois précédant le terme des 3 ans ;
 - si la minorité de blocage s'exerce, une clause de revoyure est instaurée.

3) Les objectifs affichés par le législateur

- La lutte contre l'étalement urbain ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La cohérence et l'équilibre des territoires ;
- La coordination des politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements ;
- La mutualisation des moyens.

Madame le Maire propose un tour de table afin de recueillir l'avis de l'ensemble des conseillers municipaux sur le transfert de compétence de l'élaboration du PLU à l'intercommunalité. La majorité des conseillers municipaux ne sont pour l'instant pas favorables à ce transfert, compte-tenu de la diversité des territoires pour la construction d'un projet commun et du manque de visibilité quant à la répartition de la charge financière. Des inquiétudes subsistent quant à la perte de la maîtrise par la municipalité de l'urbanisation de la commune, par exemple l'exercice du droit de préemption. Madame le Maire rapportera à la Communauté de communes l'avis de l'assemblée sur cette démarche qui suscite encore de nombreuses interrogations.

Renouvellement du parc des abribus

Monsieur Jean-Michel CLOG annonce que les travaux de renouvellement du parc des abribus sont terminés.

Urbanisme

La Commission de l'urbanisme, de la voirie et des bâtiments se réunira le lundi 12 janvier 2015 à 20H00 au Foyer Martin Studer (PLU intercommunal, étude de sécurité de la rue du Capitaine Ignace Haas – réflexion sur la signalétique).

Visite d'entreprise

Madame le Maire fait part de la proposition faite aux conseillers municipaux par Monsieur Guillaume BASCHUNG, Directeur de l'entreprise Flex Connect, pour une visite du bâtiment.

Journal de Georges Faller

Un récit sur les premiers mois de la « Grande Guerre » à Burnhaupt-le-Haut a été édité en 300 exemplaires. Disponible à la vente en mairie pour le prix de 10 €, il relate le quotidien de Monsieur Georges FALLER, fils du percepteur de l'époque, sur la période du 31 juillet 1914 au 26 janvier 1915.

Déménagement de la mairie

Madame le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation et de mises aux normes de la mairie nécessitent de déménager les services au foyer Martin Studer. Cette opération est programmée les jeudi 18 et vendredi 19 décembre 2014. Tous les conseillers municipaux disponibles sont invités à y participer.

Spectacle de cirque

Monsieur Didier GAUTHERAT rappelle que Monsieur Jean-François FRETE, Directeur de l'entreprise FAURECIA, a organisé des ateliers cirque et un spectacle sur le site de l'entreprise les samedi 29 et dimanche 30 novembre 2014. Il salue cette initiative qui a permis notamment aux jeunes sapeurs-pompiers de participer aux ateliers et aux enfants des écoles au spectacle. Madame le Maire précise que des remerciements lui seront adressés.

La séance est levée à : 23H30

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 3 décembre 2014
Le Maire,
Véronique SENGLER